

## APPEL À CANDIDATURE POUR INSCRIPTION EN MASTÈRES ESEN

**WI/MBDS/ECOM/VIC  
2018-2019**

### I- Les Mastères à l'ESEN

L'ESEN organise un concours pour la sélection des candidats aux Mastères professionnels et de recherche cités ci-dessous pour l'année universitaire 2018-2019.

Mastères	Acronyme	Capacité d'accueil	Quota Professionnels Sec. Public*	Licences concernées
Mastère de recherche en web intelligence	WI	35	0	Informatique appliquée à la gestion Informatique ou diplômes équivalents
Mastère Professionnel en Modélisation Bases de données et intégration de systèmes	MBDS	40	5	Informatique appliquée à la gestion/ Informatique ou diplômes équivalents
Mastère Professionnel en Commerce Electronique	E-Com	40	5	Informatique appliquée à la gestion ou diplômes équivalents
Mastère Professionnel en Veille Intelligence Compétitive**	VIC	40	5	Informatique appliquée à la gestion ou diplômes équivalents/ Gestion ou diplômes équivalents

\* Un quota Professionnel est prévu pour les demandes des ministères et des établissements publics. Une attestation de travail récente (1mois) est nécessaire pour postuler à ce quota.

\*\* Le mastère VIC est en partenariat avec l'ISCAE (Université de La Manouba). La procédure de sélection est effectuée à l'ISCAE. Prière consulter <http://www.iscae.rnu.tn/> pour plus de détails.

Étapes	Dates
Soumission électronique	Du 18 juin 2018 au 05 juillet 2018
Résultats du classement des dossiers déposés en ligne	Le 10 juillet 2018
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 16 juillet 2018
Dépôt du dossier administratif (Version Papier)	Du 11 au 17 juillet 2018
Diffusion de la liste définitive des candidats retenus	Le 27 juillet 2018
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 03 août 2018

## **II- Phase 1 : Soumission électronique du 18 juin 2018 au 05 juillet 2018**

Cette étape est obligatoire et indispensable à la sélection des dossiers.

Tout dossier non déposé électroniquement sur le site [http://esen.tn/portail/candidature\\_master.html](http://esen.tn/portail/candidature_master.html) ne peut faire l'objet d'un dépôt papier dans la deuxième étape.

Tout dépôt électronique doit être conforme au dossier papier qui sera demandé dans la deuxième étape si le candidat est retenu.

Les résultats du classement des dossiers déposés en ligne seront diffusés sur le site de l'ESEN à partir **du 10 juillet 2018**

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **16 juillet 2018**.

Les listes des candidats retenus ne sont considérées comme définitives qu'après réception et vérification des dossiers version papier.

## **III- Calcul des scores de classement**

Les différents dossiers seront classés suivant un score comptabilisé comme suit :

- La moyenne générale de l'étudiant durant les trois années de licence
- Le passage en session de rattrapage sera sanctionné par un malus **-0.35 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.
- Le nombre de redoublement durant les 3 années de licence : un seul redoublement est accepté.
- Tout redoublement sera sanctionné par un malus **-0.7 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.

$$\text{Score} = \frac{(M1 + 2M2 + M3)}{4} - \text{Malus (redoublement)} - \text{Malus (rattrapage)}$$

## **IV- Phase 2 : Dépôt du dossier administratif (Version Papier) du 11 au 17 juillet 2018**

Tous les candidats retenus dans la liste principale (Liste 1) ou la liste d'attente (Liste 2) doivent déposer leurs dossiers papiers au service de scolarité (Master) de l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique au technopole de la Manouba.

Horaire de dépôt des dossiers : du Lundi au vendredi de 9h à 13h

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Tout dossier non conforme aux données auto-enregistrées en ligne sera éliminé.

Tout dossier complet et conforme à l'inscription en ligne donne droit à un reçu (comportant le numéro de dossier) délivré par l'école au candidat pour faciliter le suivi.

La liste définitive des candidats retenus sera diffusée à partir **du 27 juillet 2018** sur le site web de l'ESEN.

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **03 août 2018**.

#### **V- Dossier Administratif**

Le dossier papier est constitué de :

1. Une copie certifiée conforme du Baccalauréat et des autres diplômes obtenus (Licence, maîtrise)
2. Une copie certifiée conforme des relevés de notes
3. Une copie des attestations de stages et des attestations d'expériences professionnelles
4. Un Curriculum Vitae.
5. Une fiche de renseignement à remplir. Cette fiche est à retirer du site web de l'ESEN ([www.esen.tn](http://www.esen.tn)) ou du service de scolarité.
6. 1 photo
7. 1 enveloppe timbrée (mettre l'adresse complète clairement sur une feuille et l'insérer dans l'enveloppe)
8. Une charte du master ESEN où ils s'engagent à être présents dans les séances de cours, à ne pas être inscrits à d'autres masters et à ne pas avoir d'engagements professionnels à temps complets.
9. Les candidats retenus sur le quota des Professionnels doivent soumettre une autorisation de l'employeur pour assister aux cours du master.

#### **VI- Contacts des présidents de commission**

Voir sur le site de l'ESEN :

<https://www.esen.tn/portail/page/notre-equipe-9.html>